

Séance du 7 avril 2026

**NOMBRE de MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal :  
23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération  
21

Date de la Convocation  
30/03/2026

Date d'affichage :  
30/03/2026

Délibération N°  
2026-03

Objet de la  
délibération :

**DÉSIGNATION DES  
DÉLÉGUÉS DANS LES  
ORGANISMES  
EXTÉRIEURS**

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le

Et publication le

**L**'an deux mil vingt six et le 7 avril à dix neuf heures ,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, BLONDIAUX Danielle, VINCENT Jean-Marc, MARQUILLY Gaelle, CAYEZ Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, FLAUDER Sébastien, LECOCQ Isabelle, POLART Johan, DECLERCQ Caroline, VITTU Arnaud, JOURET Emilie, DERACHE Laurent, VANTHUYNE Loetitia, DELASSUS Olivier, BAILLY Manuella,

Absents, excusés : STIEVENART Alicia, FASQUEL Philippe,

Avaient donné pouvoir : STIEVENART Alicia, FASQUEL Philippe,

Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

**L**'Article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le mandat des délégués des Conseils Municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

En vertu de l'article L 5211-8 susvisé, Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à élire les délégués aux Comités ou Conseils des établissements de coopération dont la Commune est membre :

Raymond GAQUERE  
Maire de La Couture



Délibération N°  
2026-03

Objet de la  
délibération :

**DÉSIGNATION DES  
DÉLÈGUES DANS LES  
ORGANISMES  
EXTÉRIEURS**

SYNDICATS	Délégués
SEM SPAPA	Titulaire : Raymond GAQUERE Suppléante : Isabelle LECOCQ, Cécile COCQ
C.N.A.S.	Titulaire : Mélinda GUILBAUT Suppléante : Alicia STIEVENART
F.D.E.	Titulaire : Christophe LECLERCQ Suppléante : Jacques BOUREL

Proposition adoptée à l'unanimité



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.